

Réunion du 13 septembre 2025

Voici les principaux points exposés et abordés lors de cette réunion, en plus détaillé afin d'expliquer le fonctionnement d'une commune et le rôle du Conseil municipal.

1. Présentation de la Commune :

Un village à taille humaine

Avec environ **425 habitants**, Bréançon est une **commune rurale** répartie sur 3 hameaux (Le Bourg, environ 80 maisons, Le Rosnel environ 80 maisons et le Fay environ 25 maisons).

Un patrimoine discret mais authentique

Bréançon conserve les traces de son passé à travers plusieurs éléments emblématiques :

- **L'église Saint-Crépin et Saint-Crépinien**, reconstruite après la guerre de Cent Ans, veille sur le village depuis des siècles. Classée, elle témoigne de l'histoire religieuse et architecturale locale.
- Le **manoir des Trois Demoiselles**, ancienne demeure de charme, participe à l'âme du village.
- Les **fermes et bâtisses anciennes**, en pierre du Vexin, racontent un passé rural encore bien vivant.

Un territoire au cœur de la nature

Située sur un plateau légèrement vallonné, Bréançon domine les plateaux du Vexin et offre des **vues dégagées sur les champs**, les bois et les hameaux alentours. Traversée par le ruisseau de la Laire, la commune bénéficie d'un **écosystème riche**, propice à la promenade, à la contemplation et aux activités de plein air.

Les **chemins de randonnée**, les circuits vélo et les petites routes bordées de haies vives invitent à la découverte du patrimoine naturel du Vexin.

Malgré sa petite taille, Bréançon dispose :

- Une grande **école communale** :

Effectif de 90 enfants pour cette rentrée (49 de Bréançon, 21 de Neuilly en Vexin, 13 du Heaulme et 7 hors secteur) avec cantine et garderie. Anciennement un regroupement scolaire avec le Heaulme et Neuilly qui s'est dissous en 2017 suite à des divergences.

Répartis sur 4 classes en doubles niveaux

Une équipe composée d'une directrice et de 4 enseignantes.

- Une **mairie active**, lieu de dialogue et de services pour les habitants

La commune est également intégrée à la **Communauté de communes Vexin Centre**, ce qui permet un accès mutualisé à d'autres services : culture, petite enfance, transports, etc.

Évolution : Bréançon a vu sa population augmenter depuis les années 1990-2000 Annuaire Mairie+1. On compte environ une dizaine de ventes/an (essentiellement des familles avec enfants qui s'installent).

Structure d'âge : la population comprend des enfants, des adultes et des retraités ; la proportion des 45-59 ans et 60-74 ans est notable, ce qui est typique des communes rurales avec des populations relativement stable.

2. Les missions principales d'une Mairie + celles de Bréançon

◆ 1. État civil

- Enregistrement des naissances (il y en a quasiment plus dans les petites communes) mariages (3 à 4 /an) décès (en moyenne 1 par an sur la Commune même)
- Délivrance des actes d'état civil (pour démarches administratives généralement)
- Tenue des registres de population
- Gestion des demandes de cartes d'identité et passeports (ce n'est plus sur Bréançon, maintenant sur les grandes Communes, ex : Marines)

◆ 2. Urbanisme

- Instruction des permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme (Bréançon n'instruit pas, la délégation est à la CCVC)
- Application du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Gestion du cadastre

◆ 3. Affaires scolaires

- Gestion des bâtiments scolaires
- Organisation de la cantine et du périscolaire (sauf mercredi et vacances)
- Relations avec les enseignants et l'Éducation nationale

◆ 4. Gestion des équipements communaux

- Entretien des voiries communales
- Gestion de la salle des fêtes (ici la salle commune), terrains de sport et bibliothèque municipale (si existants)
- Entretien de l'éclairage public

◆ 5. Action sociale

- Soutien aux personnes âgées, isolées ou en difficulté (pas de cas sur la Commune)
- Aide à la constitution de dossiers administratifs (logement, aides sociales...)

◆ 6. Sécurité et prévention

- Gestion de la sécurité publique (en lien avec la gendarmerie)
- Police du maire : pouvoirs de police administrative (tranquillité, salubrité, sécurité)
- Gestion des risques naturels (incendie, inondations, etc.)

◆ 7. Vie locale et citoyenneté

- Organisation des élections
- Mise en œuvre de la démocratie locale (conseil municipal, communication aux habitants)
- Soutien aux associations et à la vie culturelle/sportive (2 associations sur la Commune EN BREF et APLM)

◆ 8. Relations intercommunales

- Participation à la communauté de communes – la CCVC.
- Délégation de certaines compétences (déchets avec le SMIRTOM, assainissement avec le SIAA, etc.)
- Collaboration sur des projets communs (écoles, transports, développement économique...)

◆ 9. Finances et budget

- Élaboration et gestion du budget communal (point sera fait plus bas)
- Recherche de subventions
- Suivi des dépenses et recettes

◆ 10. Développement local

- Mise en valeur du patrimoine local
- Soutien à l'attractivité touristique (signalétique, animations...)
- Aide à l'accueil de nouveaux habitants

C'est un aperçu global des missions d'une Mairie

3. Les acteurs de la Commune

Equipe municipale

Une équipe de 11 personnes a été élue en mars 2020 et cette équipe élit le Maire et les Adjointes.

Aujourd'hui ils ne sont plus que 7 (4 démissions pendant le mandat).

Rôle du Maire = Le maire est le **chef d'orchestre de la commune**. Il incarne l'autorité locale, représente la commune auprès des institutions, et porte la responsabilité de sa gestion quotidienne.

Dans une petite commune, le maire est à la fois **acteur politique, gestionnaire et facilitateur**. Il prend les décisions stratégiques en lien avec le conseil municipal, veille à l'application des lois et règlements, et assure le bien-être des habitants.

Il est aussi très proche de la population, à l'écoute des besoins, et agit pour renforcer la cohésion sociale et le dynamisme local.

Rôle des élus = les élus municipaux jouent un rôle essentiel, souvent discret mais déterminant. Ils forment, avec le maire, le **conseil municipal**, et participent à la **prise de décision collective** pour la gestion et le développement de la commune.

Leur rôle comprend : **Représenter les habitants** : être à l'écoute des besoins, des préoccupations et des projets des administrés /**Débattre et voter les décisions locales** : budget, travaux, subventions, projets communaux... /**Soutenir le maire** : en apportant des idées, en participant aux commissions, en relayant les informations sur le terrain. /**Suivre des dossiers concrets** : voirie, urbanisme, vie associative, école, environnement, etc.

Dans les petites communes, les élus sont souvent **bénévoles**. Leur engagement repose sur la **proximité humaine**, le **bon sens**, et l'envie de **faire avancer leur village**. Leur présence dans la vie locale est un **lien précieux entre la mairie et les habitants**.

Personnel communal

7 agents sont actuellement en poste.

Ce sont les **acteurs de terrain** de la commune.

Leur mission principale est de **mettre en œuvre les décisions prises par les élus municipaux**.

- 1 secrétaire de Mairie = Mélanie FLACONNECHE (à temps plein)

Dans une commune de moins de 500 habitants, la secrétaire de mairie est bien plus qu'une simple agente administrative :

elle est **le pilier du fonctionnement quotidien de la commune**.

À la fois **gestionnaire, interlocutrice, conseillère et confidente**, elle assure une grande diversité de missions :

- Préparation et suivi des **dossiers du conseil municipal**
- Gestion de l'**état civil**, des **élections**, du **budget**, des **demandes administratives**
- Relation avec les habitants, les partenaires institutionnels, et les services de l'État
- Appui technique et administratif au **maire et aux élus**
- Responsable du périscolaire
- Responsable du personnel communal

Mais au-delà des compétences, c'est sa **présence humaine** qui fait la différence. **Agréable, souriante et toujours disponible**, elle accueille chacun avec bienveillance et efficacité. Son **dévouement discret** est un gage de confiance pour tous les habitants.

- 1 agent technique polyvalent en charge de l'entretien de la Commune = Vincent CHARRIERE (1 journée/semaine)

Bien que sa présence soit limitée, son travail reste essentiel pour **maintenir la commune en état** et apporter des solutions pratiques aux besoins du quotidien à travers ses missions :

- Entretien léger des espaces publics : réparation de petits dégâts sur les voiries, nettoyage ponctuel des zones publiques, entretien des jardinières, bancs, et autres éléments du mobilier urbain.
 - Petits travaux de bricolage : interventions de réparation et d'entretien dans les bâtiments municipaux (plomberie, peinture, menuiserie, etc.).
 - Préparation d'événements et de manifestations : mise en place et démontage d'installations pour les événements communaux.
 - Gestion des demandes urgentes : petites interventions pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement des espaces publics (réparations d'urgence, installation de nouveaux équipements...).
- 5 agents à l'école

Aurélie LEBLON = ATSEM (classe, cantine et garderie) à temps complet depuis presque 20 ans

Pascale LEBRETON = ATSEM (classe cantine et garderie) à temps partiel depuis 2009

Sylvie PRAUTHOIS = embauchée cette année pour la cantine + garderie

Sandrine FOIRE = embauchée cette année pour la cantine

Maryline DUMENY = embauchée cette année pour la cantine

Et un bénévole permanent = Didier MORIGNY qui assure chaque matin la sécurité des piétons au passage protégé face à l'église.

4. Fonctionnement actuel de la Commune

- Le Maire et ses élus se réunissent environ tous les 2 mois pour le conseil municipal (lieu où sont prises les « grandes » décisions de la Commune sous forme de délibérations).

Ils se rassemblent également une fois par semaine lors d'une réunion de travail pour discuter des différents sujets de la Commune.

- Chaque élu est représentant de la Commune dans les différents syndicats intercommunaux (Ce sont des structures qui permettent à plusieurs communes de **se regrouper** pour gérer ensemble certains services ou équipements publics. Ils ont pour but de **mutualiser les moyens** (financiers,

humains, techniques) afin de réaliser ce qu'une petite commune seule ne pourrait pas toujours faire efficacement.) :

- La Communauté de Communes Vexin Centre (représenté par le Maire) = réunion 1/mois généralement
 - L'office de Tourisme de Marines (réunion 1 à 2/an)
 - Le parc Naturel Régional du Vexin français
 - Le Syndicat intercommunal d'assainissement autonome
 - Le Syndicat intercommunal de la brigade de gendarmerie de Marines
 - Le Syndicat Intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny
 - Le Syndicat intercommunal d'entretien du réseau câblé du Vexin
 - Le Syndicat intercommunal des eaux du Val de Viosne
 - Le Syndicat intercommunal de Musique du Vexin
 - Le Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise
 - Le Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise
 - Le SMIRTOM (gestion des déchets)
- Chaque élu est également en charge d'un domaine sur la Commune (ex : gestion des espaces verts, finance...) pour un fonctionnement plus « léger » pour le Maire.
- Animations : La Mairie prend à sa charge plusieurs animations :
- Janvier = vœux du Maire et repas des aînés
 - 8 mai = commémoration
 - 11 novembre = commémoration
 - Décembre = gouter + arbre de Noël des enfants / distribution des colis aux aînés.

Le reste des événements est géré par le foyer rural « EN BREF ».

5. Travaux passés et à prévoir

- Réfection des assainissements de l'école et de la mairie
- Mise en place tous les ans des décorations de NOËL-
- Rénovation des locaux pour la nouvelle mairie et création d'un logement au RDC de l'ancienne mairie- actuellement loué.
- Sécurisation des abords de l'école avec le réaménagement de la rue du Moulin – travaux exécutés par le Département – déplacement du passage protégé devant les parkings de l'église.
- Nettoyage de toutes les gouttières de l'église
- Enfouissement des lignes au FAÏ et réfection de la rue du Sausseron
- Sécurisation de la rue du Val (Dos d'âne) et de la rue de la Liberté (mise en place de 3 STOPS)
- Création du Foyer Rural EN BREF pour l'organisation des festivités et activités diverses suite à la disparition de l'ancienne association.
- L'entretien des espaces verts de la commune initialement sous la direction de Christian VAN ISAKER- actuellement sous-traité avec Cécile OUARTIER (entreprise DUBRAC)

- Création des trottoirs avec les bordures - côté pair sur la rue du Paradis pour canaliser les eaux de ruissellement provenant de la route remontant sur les bois du CAILLOUET
- Entretien des logements de l'ancien presbytère dont le changement de certaines fenêtres- installation de 2 VMC pour le RDC et le 1er étage, et nettoyage des abords extérieurs du bâtiment
- Réaménagement des locaux de la cantine pour création de la classe des CE au RDC avec réfection des peintures cet été.
- Prochainement création de trottoirs avec bordures sur la rue de la Gleurie – réparation des fissures sur le bâtiment de la cantine de l'école du côté riverain et sécurisation de la rue du Paradis.
- Et puis il y a 2 ans : acquisition du 7 rue de l'église par préemption car le bâtiment était vendu pour la création d'une boutique de tatouage/piercing
- Etudes pour la création d'un restaurant et de 2 logements avec l'assistance d'un architecte
- Malheureusement au fur et à mesure, les délais de réalisation et l'addition totale des coûts sont devenus insoutenables et surtout infinançables. Aujourd'hui pour sortir cette opération pour un restaurant de 70 m2 – sans les logements il faut compter avec le prix d'acquisition : 1 million d'euros- malgré les subventions obtenues pour un total de €480.000, soit un reste à charge de €520.000. Et dans ce prix ne sont pas inclus : les 2 logements du 1er étage, l'aménagement de la cuisine et de la salle – la terrasse extérieure – le ravalement – la création des parkings supplémentaires (soit environ + €300.000)
- Nous sommes dans l'obligation d'abandonner le projet et de revendre le bâtiment. C'est une grosse déconvenue !
- Mais malgré cela il reste de nombreux projets à réaliser pour notre commune : enfouissement des lignes rue du Val – remises aux normes des logements de l'ancien presbytère- travaux pour l'église (reprise de la couverture de l'église versant ouest) -mise en place d'une grille à l'entrée de l'église devant le porche ou sur l'entrée SUD pour ventiler car il y a un excès d'humidité, la sécurisation des chemins communaux afin de lutter contre les dépôts sauvages.

 **Être maire dans un petit village, c'est plus qu'un mandat : c'est un engagement pour sa commune, pour ses habitants, pour son territoire.**

Dans une petite commune, le maire joue un rôle central, à la fois **proche des gens, acteur du quotidien**, et **porteur de projets concrets**. Il n'est pas là pour faire de la politique, mais pour **servir** : écouter, décider, organiser, faire avancer les choses.

Pourquoi se présenter ?

- Pour **agir localement**, là où chaque décision a un impact direct.
- Pour **représenter les habitants de chaque hameau**, défendre leurs intérêts, répondre à leurs besoins.
- Pour **préserver et valoriser** ce qui fait l'identité du village : son école, son patrimoine, sa qualité de vie.
- Pour **porter des projets utiles** : rénover un bâtiment, créer un service, améliorer la voirie, dynamiser la vie locale.
- Pour **donner du temps à la collectivité**, avec bon sens, pragmatisme et esprit d'équipe.
-

👉 Dans un petit village...

Le maire **n'est pas seul** : il est entouré d'un **conseil municipal**, soutenu par les agents communaux, accompagné par les partenaires intercommunaux et départementaux. C'est un **travail collectif**, dans lequel chacun apporte ses idées, ses compétences, sa sensibilité.

J'insiste sur un point essentiel : il est important et nécessaire qu'une équipe se constitue pour les prochaines élections, car à défaut Bréançon perdra son autonomie et sera rattaché à une autre commune, ou probablement à plusieurs communes avec un éclatement des hameaux.

Je resterai disponible pour la nouvelle équipe, ainsi que tous les membres du conseil actuel afin de d'accompagner les nouveaux élus. Si vous désirez d'avantages d'informations, n'hésitez à me contacter directement en venant me rencontrer en mairie ou en tout autre lieu, ou encore en me téléphonant au 06 10 63 03 64.

Je remercie tous les participants d'être venus pour participer à cette réunion.

Bien cordialement

Gilles MOLLAND

Lundi 15 septembre 2025